



PRÉFET
DU CALVADOS

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SNCF RESEAU INFRAPOLE NORMANDIE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS (14 620)

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N° 4 (PN 4) SUR LA LIGNE DE LISIEUX À TROUVILLE / DEAUVILLE DANS LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS (14 620) PAR LA SNCF RESEAU INFRAPOLE NORMANDIE.

Par arrêté du 28 mars 2024, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à l'autorisation de suppression du passage à niveau n° 4, classé en 1^{re} catégorie, au Km 211+164 de la ligne de LISIEUX à TROUVILLE / DEAUVILLE, porté par SNCF Réseau.

Le passage à niveau n°4 est situé sur la ligne n°390000 (de Lisieux à Trouville/Deauville) au Km 211+164. Cette ligne est à voie unique électrifiée en 25 000 volts et est. Elle est équipée d'un système de Radio entre le sol et les trains au passage à niveau. Elle est empruntée par environ 20 trains réguliers par jour.

Pour la suppression du passage à niveau n° 4, la solution proposée consiste à créer une voie pour les piétons, parallèle à la route départementale (RD) 677, afin de reporter les circulations de piétons du PN 4 vers la passerelle située à 540 mètres.

Le Préfet du Calvados a désigné M Rémi DE LA PORTE DES VAUX, Directeur régional France Télécom, à la retraite, comme commissaire enquêteur par arrêté du 28 mars 2024. Il diligentera l'enquête publique en cette qualité.

Cette enquête publique unique se déroulera **du jeudi 11 avril à 17h00 au lundi 29 avril 2024 à 18h30**, soit durant 19 jours consécutifs. La mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS est le siège et le lieu unique et de cette enquête publique à l'adresse : 51, Route de Trouville – 14 130 Saint-Martin-aux-Chartrains.

M. Thierry GAUTIER AUGER – SNCF RESEAU – Direction Territoriale Normandie – demeurant au 38 bis rue Verte – 76 000 ROUEN, est le maître d'ouvrage pour ce projet. Il est désigné comme responsable du projet.

La personne-ressource en charge du dossier et représentant le maître d'ouvrage près de qui les informations complémentaires peuvent être obtenues, est M. Fabien DUBOURG, spécialiste des passages à niveau, demeurant 19 rue de l'Avalasse – BP 696 76 008 ROUEN Cedex 1, courriel : fabien.dubourg@reseau.sncf.fr - Téléphone : 06 16 39 94 04.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet en version papier et consigner dans les registres d'enquête physiques ses observations éventuelles et propositions, aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public suivants :

Lieux	Jours et horaires
Mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS 51, Route de Trouville 14130 Saint-Martin-aux-Chartrains - Téléphone : 02 31 45 33 11 Adresse Web : https://www.saint-martin-aux-chartrains.fr/ Courriel : st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr Contac : https://www.saint-martin-aux-chartrains.fr/contact/	<ul style="list-style-type: none">Lundi : de 17H00 – 18H45,Jeudi : de 17H00 – 18H45.

– La version numérique du dossier de projet soumis à cette enquête publique pourra être consultée sous les adresses et liens ci-dessous : <https://www.registre-dematerialise.fr/5316>

– Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/> en suivant la rubrique ci-dessous :

[Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours.](#)

Les observations et propositions écrites du public pourront être communiquées par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-5316@registre-dematerialise.fr, mais aussi directement sous le lien de registre dématérialisé rappelé ci-avant.

Elles pourront être adressées par courrier physique à l'attention du commissaire enquêteur, M Rémi DE LA PORTE DES VAUX **au plus tard le lundi 29 avril 2024 à 18h30**, la date du courriel ou le cachet de la poste faisant foi, au siège de la mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS, à l'adresse sus-indiquée. Ces observations écrites seront visées et annexées aux registres d'enquête par le maire de la commune assiette de ce projet.

Le responsable du projet procédera, sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage de cet avis d'enquête publique **8 jours** francs avant la date d'ouverture de la participation du public, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, à la mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS ainsi qu'à la DDTM 14. Ces affiches mesureront au moins 42 x 59,4 cm (format A 2).

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées par écrit ou par voie orale à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, M. Fabien DUBOURG, au 19 rue de l'Avalasse – BP 696 – 76 008 ROUEN Cedex 1 – fabien.dubourg@reseau.sncf.fr – Téléphone : 06 16 39 94 04.

M Rémi DE LA PORTE DES VAUX, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations écrites et orales, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
Mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS (siège de l'enquête)	<ul style="list-style-type: none">– Le jeudi 11 avril 2024 de 17h00 à 18h45 (ouverture de l'enquête),– Le lundi 15 avril de 17h00 à 18h45,– Le lundi 29 avril de 17h00 à 18h30 (clôture de l'enquête).

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter dès que disponibles, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête. Ces éléments sont également consultable et téléchargeable gratuitement par le public, sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html> et sur le site de la société « PREAMBULES » sous le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5316>

Conformément aux dispositions du Code des relations entre le public et l'Administration, M. le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur l'autorisation de suppression du passage à niveau PN 4, objet de cette demande.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LUNDI 29 AVRIL 2024 À 18H30